



# Cahier 4

*Choses RC et patrimoine*

## Cas pratiques publics

Première vague |

Ce cahier propose douze situations originales pour apprendre à qualifier les risques, choisir les régimes pertinents et justifier une réponse. Il contient uniquement les cas et les questions ; le corrigé détaillé constitue un document séparé à accès réservé et payant.

### Trois niveaux

Entraînement : repérer et appliquer une distinction. Examen : combiner des données et justifier une solution. Inferno : instruire les ambiguïtés, coordonner plusieurs régimes et conclure sous conditions.

### Mode de travail

Traiter les trois questions de chaque cas, puis formuler un piège à éviter et un réflexe AFA 360. Distinguer les faits établis, les hypothèses données et les informations à demander. Une donnée absente ne doit pas être inventée.

Durées indicatives : 10 à 15 minutes en Entraînement, 20 à 25 minutes en Examen et 30 à 40 minutes en Inferno. Ces durées sont pédagogiques, sans valeur de consigne officielle AFA.

### Paramètres et règles

Les chiffres expressément fictifs servent uniquement à l'exercice. Les seuils, délais, droits et clauses susceptibles d'évolution sont neutralisés ou signalés à vérifier. La date de cette édition ne signifie pas que toutes les règles ont été auditées comme droit positif. Les contrôles actuels ciblés sont documentés dans les corrigés et la notice de sources.

Les situations et formulations ont été réécrites à partir des angles pédagogiques des sources fournies. Cette collection JurisMedX n'est pas un examen officiel ni une publication de l'AFA.



## Parcours du cahier

| Cas       | Niveau       | Sujet                                             |
|-----------|--------------|---------------------------------------------------|
| JMX-04-01 | Entraînement | Un sinistre partiel et une somme trop basse       |
| JMX-04-02 | Entraînement | Deux véhicules et deux intérêts                   |
| JMX-04-03 | Entraînement | Le procès et la dette ne sont pas la même dépense |
| JMX-04-04 | Entraînement | Le local loué et ce qu'il contient                |
| JMX-04-05 | Examen       | Le sac volé et la limite cachée                   |
| JMX-04-06 | Examen       | La marchandise et le transporteur                 |
| JMX-04-07 | Examen       | La pièce défectueuse et les dégâts autour         |
| JMX-04-08 | Examen       | Le chiffre d'affaires qui ne rentre plus          |
| JMX-04-09 | Inferno      | Le chantier déborde chez le voisin                |
| JMX-04-10 | Inferno      | Un incendie et quatre demandes                    |
| JMX-04-11 | Inferno      | Le conseil coûte cher sans casser un objet        |
| JMX-04-12 | Inferno      | La machine s'arrête et les demandes s'accumulent  |

### Blocs à mobiliser

Bloc 1 — Comprendre l'assurance ; Bloc 2 — Socle juridique ; Bloc 6 — Choses et patrimoine ; Bloc 7 — Assurance en réseau ; Bloc 8 — Laboratoire de cas.

La numérotation correspond à la matrice AFA 360 du Campus JurisMedX. Le bloc 6 se complète par les ressources particuliers, entreprises et patrimoine. Les niveaux du cahier ne remplacent pas les cinq niveaux de compétence de la matrice.



## Un sinistre partiel et une somme trop basse

JMX-04-01 | Entraînement | Cas public

### Situation

Le mobilier de l'atelier privé de Lou est assuré pour CHF 60 000 alors que sa valeur de remplacement est de CHF 80 000. Un sinistre couvert détruit des objets pour CHF 20 000. Pour cet exercice, la police applique exactement la formule indemnité brute = dommage × somme assurée / valeur de remplacement, puis déduit une franchise de CHF 500. Il n'existe ni renonciation à la sous-assurance ni autre limitation.

### Questions

1. Calculez l'indemnité nette.
2. Pourquoi la somme assurée supérieure au dommage ne suffit-elle pas ?
3. Quelles mesures proposer pour la suite ?

### Votre raisonnement

Faits et hypothèses

Réponses argumentées

Piège et réflexe AFA 360



## Deux véhicules et deux intérêts

JMX-04-02 | Entraînement | Cas public

### Situation

En manœuvrant, Karim heurte le véhicule d'un tiers avec sa propre voiture. Les deux carrosseries sont endommagées. Le dossier indique une RC automobile valable et une casco collision pour sa voiture, sans fournir les franchises. Karim déclare les deux réparations à la RC en affirmant que sa responsabilité suffit à tout faire payer.

### Questions

1. Aiguillez les deux dommages.
2. Quelles vérifications précèdent les paiements ?
3. La RC peut-elle aussi intervenir lorsqu'une prétention du tiers est infondée ?

### Votre raisonnement

Faits et hypothèses

Réponses argumentées

Piège et réflexe AFA 360



## Le procès et la dette ne sont pas la même dépense

JMX-04-03 | Entraînement | Cas public

### Situation

La protection juridique de Sofia confirme, pour le cas fictif, la couverture des honoraires d'avocat approuvés et des frais judiciaires admissibles d'un litige locatif. Elle exclut expressément les dommages-intérêts dus à l'adversaire et les amendes. Sofia reçoit CHF 2 000 d'honoraires approuvés, CHF 800 de frais judiciaires admissibles et une condamnation à payer CHF 3 500 au bailleur.

### Questions

1. Classez les trois montants et calculez les frais couverts.
2. Quelle dépense n'est pas transformée en frais de procès ?
3. Quels contrôles restent utiles dans un véritable dossier ?

### Votre raisonnement

Faits et hypothèses

Réponses argumentées

Piège et réflexe AFA 360



## Le local loué et ce qu'il contient

JMX-04-04 | Entraînement | Cas public

### Situation

Une fuite endommage le parquet fixé du local loué par une petite association, ses tables mobiles et un projecteur prêté par une entreprise voisine. Aucune cause de fuite ni responsabilité n'est établie. Le bail et les polices manquent. La présidente propose de tout déclarer à l'assurance bâtiment parce que les biens se trouvent à l'intérieur de l'immeuble.

### Questions

1. Quels intérêts faut-il distinguer ?
2. Pourquoi le lieu ne suffit-il pas à choisir la police ?
3. Quelles pièces permettront de traiter aussi le projecteur ?

### Votre raisonnement

Faits et hypothèses

Réponses argumentées

Piège et réflexe AFA 360



## Le sac volé et la limite cachée

JMX-04-05 | Examen | Cas public

### Situation

Un sac contenant une montre de CHF 4 000 et des effets ordinaires de CHF 1 000 est volé pendant un déplacement privé. Pour l'exercice, le vol est reconnu, les valeurs sont admises et la garantie externe plafonne l'ensemble à CHF 3 000, dont au maximum CHF 1 500 pour la montre. Une franchise unique de CHF 200 est déduite après les plafonds. Il n'existe aucune assurance séparée d'objets de valeur.

### Questions

1. Calculez la prestation nette.
2. Quel plafond limite réellement ce dossier ?
3. Que demanderiez-vous si les circonstances du vol n'étaient pas admises ?

### Votre raisonnement

Faits et hypothèses

Réponses argumentées

Piège et réflexe AFA 360



# La marchandise et le transporteur

JMX-04-06 | Examen | Cas public

## Situation

Une entreprise achète du matériel de laboratoire. Le vendeur mandate un organisateur de transport, qui confie l'acheminement à un transporteur. Le matériel arrive endommagé. Une police d'assurance marchandises transportées existe, mais on ignore pour le compte de qui elle est conclue. L'acheteur affirme que la RC du transporteur lui versera nécessairement le prix intégral sans autre démarche.

## Questions

1. Quels contrats et rôles faut-il cartographier ?
2. Que distingue-t-on entre assurance transport et RC ?
3. Quelles mesures préserveront les prétentions ?

## Votre raisonnement

Faits et hypothèses

Réponses argumentées

Piège et réflexe AFA 360



## La pièce défectueuse et les dégâts autour

JMX-04-07 | Examen | Cas public

### Situation

Une entreprise installe une pièce défectueuse dans un dispositif de refroidissement. La pièce doit être remplacée ; sa défaillance a aussi endommagé le mobilier du client. Pour l'exercice, la responsabilité de l'entreprise est admise. La RC couvre les dommages matériels consécutifs aux biens du client, mais exclut le remplacement de la prestation défectueuse elle-même. Les coûts admis sont CHF 2 000 pour la pièce et CHF 7 000 pour le mobilier, sans franchise.

### Questions

1. Ventilez les coûts au regard de la clause.
2. Pourquoi la responsabilité admise ne suffit-elle pas à couvrir tous les coûts ?
3. Quelles questions se poseraient pour une perte de revenu du client ?

### Votre raisonnement

Faits et hypothèses

Réponses argumentées

Piège et réflexe AFA 360



## Le chiffre d'affaires qui ne rentre plus

JMX-04-08 | Examen | Cas public

### Situation

Après un dommage matériel couvert, une boutique ferme temporairement. Pour le modèle fictif, la perte d'exploitation indemnisable correspond à CHF 50 000 de chiffre d'affaires perdu, moins CHF 20 000 de charges variables économisées, plus CHF 4 000 de frais supplémentaires reconnus. Aucun autre ajustement, franchise ou carence n'intervient ; la période est entièrement dans la durée de garantie. Le commerçant réclame CHF 54 000.

### Questions

1. Calculez la prestation du modèle.
2. Expliquez pourquoi le chiffre d'affaires n'est pas la perte assurée.
3. Quelles données faudrait-il documenter hors de l'exercice ?

### Votre raisonnement

Faits et hypothèses

Réponses argumentées

Piège et réflexe AFA 360



## Le chantier déborde chez le voisin

JMX-04-09 | Inferno | Cas public

### Situation

Lors de travaux dans un immeuble, un mouvement du sol endommage l'ouvrage en cours et fissure un mur voisin. Une entreprise de terrassement intervient ; le propriétaire a confié la direction à un architecte. Les causes techniques sont discutées. Le propriétaire possède une assurance bâtiment et une police travaux de construction ; aucune RC de chantier n'est retrouvée. Le voisin exige une reconnaissance immédiate de responsabilité.

### Questions

1. Distinguez les dommages et les qualités des intervenants.
2. Quelles assurances examiner sans attribuer prématurément la faute ?
3. Quelles actions sont prioritaires ?

### Votre raisonnement

Faits et hypothèses

Réponses argumentées

Piège et réflexe AFA 360



## Un incendie et quatre demandes

JMX-04-10 | Inferno | Cas public

### Situation

Un incendie survient dans un logement loué pendant une réception. Il endommage la cuisine fixée, les meubles du locataire et l'ordinateur d'une invitée. Le ménage doit être relogé. Une bougie a été trouvée, mais la cause de l'incendie n'est pas établie. Le bailleur demande au locataire de tout rembourser. Les garanties connues sont bâtiment, ménage et RC privée, sans clauses complètes.

### Questions

1. Construisez quatre lignes de dommages et leur premier aiguillage.
2. La présence de la bougie suffit-elle pour conclure ?
3. Comment éviter les doublons et préserver les recours ?

### Votre raisonnement

Faits et hypothèses

Réponses argumentées

Piège et réflexe AFA 360



# Le conseil coûte cher sans casser un objet

JMX-04-11 | Inferno | Cas public

## Situation

Un consultant remet un paramétrage de facturation erroné. Son client réclame des frais de correction et une perte financière ; aucun dommage corporel ou matériel n'est allégué. La police A couvre seulement ces deux derniers types de dommages et leurs conséquences. La police B, expressément fictive, couvre certains dommages patrimoniaux purs, à condition que la première réclamation et sa notification à l'assureur surviennent pendant la période assurée. Une plainte antérieure du client est retrouvée, sans date certaine.

## Questions

1. Comment qualifier les postes et examiner les deux polices ?
2. Quel rôle joue la chronologie ?
3. Quelles autres limites faut-il réserver ?

## Votre raisonnement

Faits et hypothèses

Réponses argumentées

Piège et réflexe AFA 360



# La machine s'arrête et les demandes s'accumulent

JMX-04-12 | Inferno | Cas public

## Situation

Dans un atelier alimentaire, une installation frigorifique s'arrête. Les stocks sont perdus, la production cesse et un client réclame une indemnité pour livraison manquée. L'expert évoque soit une défaillance soudaine, soit une usure progressive non entretenue. La police machines exclut expressément le remplacement des pièces usées ; aucune clause sur les dommages consécutifs n'est fournie. Une couverture stocks et une perte d'exploitation existent, mais leurs déclencheurs sont inconnus.

## Questions

1. Construisez une analyse par poste avec les données manquantes.
2. Pourquoi les deux causes ne permettent-elles pas un verdict global ?
3. Quel ordre d'action et de vérification proposez-vous ?

## Votre raisonnement

Faits et hypothèses

Réponses argumentées

Piège et réflexe AFA 360